

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.tpm-agglo.fr





TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	2
INTRODUCTION	4
A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	6
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	7
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	9
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	10
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	11
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	14
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	14
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	19
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	24
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	27
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	33
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	38

SOMMAIRE

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **2002** : création de la communauté d'agglomération TPM
- **12 communes** : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var
- 425 511 habitants (source : INSEE 2013)
- + de 36 000 hectares
- 200 kilomètres de littoral (avec les Îles d'Or)
- + de 50 000 établissements actifs
- Près de 148 000 salariés
- Près de 15 000 étudiants
- 2 zones franches urbaines : une en cœur de ville à Toulon, une à La Seyne-sur-Mer

LES COMPÉTENCES DE TPM AU 1^{er} JANVIER 2017*

Les compétences obligatoires

- Le développement économique et la promotion du tourisme
- L'aménagement de l'espace et les transports
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- L'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les compétences optionnelles

- La voirie d'intérêt communautaire
- La gestion et l'entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire
- La gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur du cadre de vie (air, bruit, soutien à la maîtrise de la demande en énergie)

Les compétences supplémentaires

- La formation et l'enseignement supérieur
- L'environnement et la mise en valeur des espaces naturels remarquables (contrats de baie, espaces forestiers et zones humides, sentier du littoral)
- L'animation et la valorisation des équipements culturels
- Le soutien aux formations sportives
- Le soutien à l'insertion sociale
- Le soutien à l'animation de la vie locale
- L'assainissement
- L'aménagement numérique
- La gestion des abris destinés aux usagers des transports collectifs
- Renforcement de l'identité et de la culture maritime

*Réf. : délibération du conseil communautaire du 27 juin 2016.



INTRODUCTION

Le développement durable se définit comme : « **un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » [source : Rapport Bruntland 1987]

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 un programme de développement durable nommé « Agenda 2030 ».

L'Agenda 2030 fixe les 17 objectifs de développement durable suivants :

- Éradiquer la pauvreté
- Faim « zéro »
- Bonne santé et bien-être
- Éducation de qualité
- Égalité des sexes
- Eau propre et assainissement
- Recours aux énergies renouvelables
- Travail décent et croissance économique
- Industrie, innovation et infrastructure
- Inégalités réduites
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsable
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Vie aquatique
- Vie terrestre
- Paix, justice et institutions efficaces
- Partenariat pour la réalisation des objectifs

À l'échelle nationale, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Dans ce contexte, il est identifié et suivi pour chacun des 17 objectifs précités :

- Les enjeux et défis.
- Les orientations du gouvernement français.
- Ainsi que les mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, précisent l'élaboration annuelle d'un rapport développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport développement durable est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire des collectivités. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers un développement durable » des territoires.

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée réalise depuis 2011 et annuellement, un rapport sur les actions menées en matière de développement durable.

Le rapport ci-après présente au regard des cinq finalités du développement durable :

- Le bilan des actions conduites en interne par la communauté d'agglomération.
- Le bilan des actions conduites à l'échelle du territoire par la communauté d'agglomération.

Le contenu du rapport est issu du recueil des actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de TPM et de la mobilisation de l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération TPM.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette première partie, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

■ Pour diminuer les déplacements individuels dans le cadre des trajets domicile-travail :

- Un second Plan de Déplacement Administration a été élaboré :
 - le diagnostic a permis d'identifier les modes de transports utilisés par les agents,
 - le plan d'actions propose des mesures alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- La communauté d'agglomération participe aux frais d'abonnement aux transports en commun des agents à hauteur de 50%.

■ Pour diminuer les déplacements individuels dans le cadre des trajets professionnels :

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.
- Un outil de prise en main à distance a été mis en place pour limiter les déplacements du service informatique en intervention : plus de 60% des problèmes informatiques sont traités à distance.

■ Enfin, pour encourager les agents à utiliser des modes de transport doux et collectifs :

- Des panneaux d'information voyageurs affichent en temps réel les horaires de passage des bus. L'un d'entre eux est placé dans le hall d'entrée de l'Hôtel d'Agglomération.
- Le plan des itinéraires cyclables réédité chaque année en juin présente le linéaire cyclable du territoire de l'agglomération (261 km d'aménagements cyclables). Il est à disposition des agents dans le hall d'entrée de l'Hôtel d'Agglomération et téléchargeable sur www.tpm-agglo.fr
- Des emplacements de parking sont réservés aux vélos dans les deux principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération.
- **Trois vélos électriques sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels.**
 - Une aide à l'achat de vélos électriques est proposée aux agents.
 - Deux prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles dans les parkings des bâtiments administratifs.



NOUVEAUTÉ



LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les bâtiments de TPM et le matériel bureautique consomment de l'électricité.

■ Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion

- Les locaux de l'Hôtel d'Agglomération sont équipés d'éclairages économes à LED*.
- Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés en saison estivale et hivernale selon des plages horaires précises.

Adhésion au dispositif « ECOWATT »

En 2017, la communauté d'agglomération a adhéré au dispositif ECOWATT, proposé par le gestionnaire de réseaux énergétiques RTE (Réseaux de Transports d'Électricité).

Le dispositif ECOWATT a pour objet :

- De sensibiliser aux gestes de diminution des consommations électriques quotidiennes, par le biais d'un site internet dédié www.ecowatt.fr,
- De proposer, aux personnes qui en font la demande, un signal par mail, des prévisions de fortes consommations dans les jours à venir,
- D'inviter les consommateurs à appliquer les « Éco Gestes » au moment des pointes de consommation et à relayer l'information.

■ Consommations électriques du matériel bureautique

- Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité et les ordinateurs (écrans et disques durs) s'éteignent automatiquement à partir de 20h.
- La méthode de « virtualisation » est mise en œuvre. La virtualisation consiste à rassembler sur une même machine plusieurs systèmes d'exploitation et/ou applications. TPM et la ville de Toulon ont rassemblé plus de 250 serveurs sur uniquement 15 machines, les consommations d'électricité ont été divisées par 16.



NOUVEAUTÉ



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES « PAPIER »

■ La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour, sont dématérialisés :

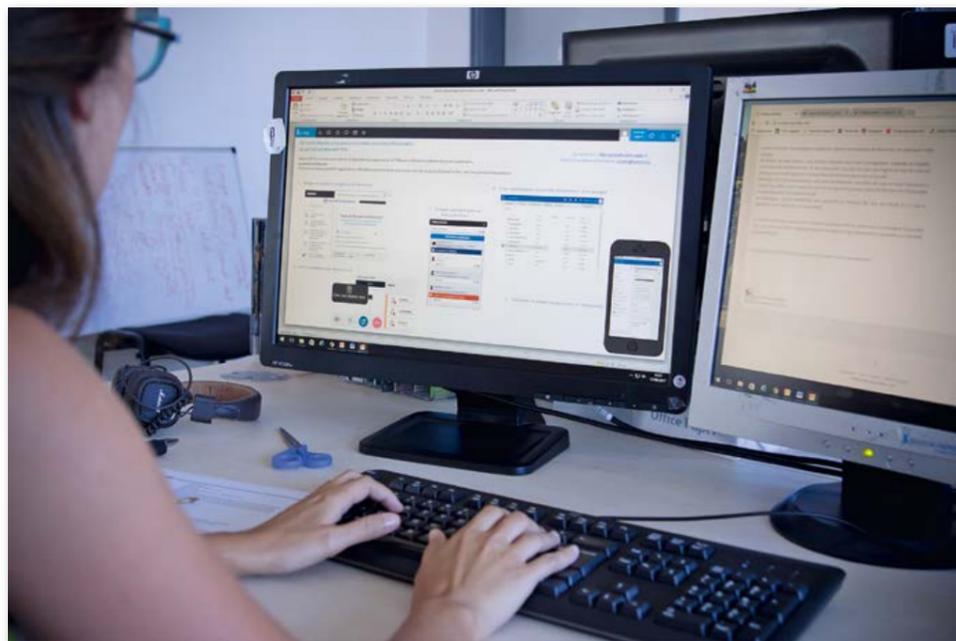
- **Concernant les finances :**
 - le circuit de « service fait » des factures, les « demandes de paiement » et les « demandes de titrage » avec l'utilisation d'un parapheur électronique étendue à l'ensemble des directions et services de TPM,
 - l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives » ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor public avec signature dématérialisée de l'ordonnateur.
 - **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité.
 - **Concernant les marchés publics :**
 - le retrait des dossiers de consultation des marchés publics,
 - tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques,
 - et la transmission des marchés en préfecture.
 - **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations.
- Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets restaurant sous format papier.

NOUVEAUTÉ



*LED : Light Emitting Diode ou diode électroluminescente (DEL).

A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



• **Concernant l'action sociale et les retraites** : une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.

La dématérialisation consiste également à la mise en place de dossiers partagés (plateformes d'espaces collaboratifs). Pour les projets de grande envergure, les services concernés travaillent sur des **dossiers dématérialisés**.

Enfin, la plateforme Intranet permet aux agents TPM de disposer d'une **base de données ressources** (procédures internes, fonctionnement des applications professionnelles) et évite l'impression de documents.

Gestion des originaux numériques

La Gestion Électronique de Document (GED) et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive. Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis la validation jusqu'à leur archivage. Ainsi les éditions « papier » ne seront plus nécessaires pour l'archivage et la conservation des documents.

Contribution Écofolio

Écofolio est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur en France vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, Écofolio organise et finance le recyclage des papiers. TPM apporte une contribution financière à l'organisme pour le recyclage et la valorisation des papiers.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, détergence écologique ou équivalent.

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La préservation des ressources repose aussi sur la mutualisation des moyens. Un schéma de mutualisation a été élaboré entre les services de la communauté d'agglomération et les communes membres de TPM. Les démarches mutualisées mises en œuvre sont notamment les suivantes :

- La gestion des systèmes d'information et l'adoption de logiciels informatiques communs,
- La mise en place d'un portail communautaire d'achats publics et le développement des groupements de commandes,
- Les dispositifs de formations,

- La mise à disposition de services pour des prestations de communication,
- La mise à disposition d'œuvres artistiques,
- Le partage de matériel événementiel et d'entretien des sites naturels forestiers,
- La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- La surveillance de la qualité des eaux,
- Le portage du courrier,
- L'entretien des espaces verts.

Un schéma de mutualisation a été approuvé par la communauté d'agglomération en décembre 2015. L'état d'avancement de ce schéma est présenté en préalable à chaque débat d'orientation budgétaire.

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ACTION SOCIALE

Les agents de la communauté d'agglomération bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part, du fait de son affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la communauté d'agglomération TPM permet également à ses agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

DES ANIMATIONS DE COHÉSION INTERNE

Des animations de cohésion internes sont proposées à l'initiative des agents de TPM : des activités « jeux » à la pause déjeuner, des journées à thèmes (journée « petite robe blanche ») et des participations à des journées de soutien (course « la Foulées des Gazelles »).

TPM organise également chaque année « Le Noël des enfants ». Cette animation se déroule au cours d'un week-end du mois de décembre, et accueille les familles des agents de TPM pour un spectacle musical et la distribution de cadeaux de Noël.

Enfin, par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), les talents et les compétences des agents (hors compétences professionnelles) sont présentés. Ainsi, les agents partagent leurs centres d'intérêt et les activités menées durant leur temps personnel.

POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

TPM s'investit dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage et fins de droits conformément à l'article 30 du code des marchés publics. Des personnes sont mobilisées pour des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, de nettoyage de surfaces et lors d'événements ponctuels.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, les massifs forestiers mis à disposition sont : la Colle noire, le mont Faron, le Cap Sicié et également les Salins d'Hyères, le domaine de la Ripelle ou encore le Vallon du Soleil.

Dans le cadre des marchés d'insertion relatifs au nettoyage de surface, ils s'appliquent aux pépinières d'entreprises et aux Zones d'Activités Économiques (ZAE) de l'agglomération.

L'insertion professionnelle est également favorisée lors d'événements ponctuels.

À l'occasion de la course de voiliers « LVACWS » 2016, des personnes handicapées, encadrées par l'association ESAT, ont confectionné des pochettes thématiques.

La communauté d'agglomération sollicite également les lycées professionnels pour l'accueil de manifestations ou des prestations de restauration.

Enfin, depuis 2003, conformément à l'article 14 du code des marchés publics, tous les marchés de travaux portant sur les infrastructures, les superstructures et les travaux publics intègrent une clause d'insertion.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Mise à disposition de ressources documentaires

TPM met à disposition des nouveaux arrivants des guides afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, le guide des marchés publics, ou des guides pratiques. Ces ressources sont disponibles sur le site intranet de TPM. Le livret d'accueil des stagiaires présente le rôle et le fonctionnement d'une communauté d'agglomération de façon ludique. D'autre part, pour les événements organisés au cours de l'année, des supports en version numérique sont spécifiquement réalisés afin d'accompagner les agents.

Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire à des formations de leurs choix afin de développer leurs compétences. Parmi les formations proposées, certaines portent sur les domaines suivants : la marche et le vélo en ville, l'écologie et la gestion des écosystèmes littoraux, ou encore des journées d'échanges sur les continuités écologiques.

Mise en place de l'entretien professionnel

Depuis 2016, l'entretien professionnel remplace désormais la notation pour l'appréciation de la valeur professionnelle des agents territoriaux. L'entretien professionnel est un nouvel outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La communauté d'agglomération a recensé les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique », établi pour chaque site de l'agglomération. À ce jour, un total de 20 volets compose le « document unique » de la communauté d'agglomération. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a été créé en 2015. En 2016, une analyse des risques psychosociaux au sein de la communauté d'agglomération a été réalisée. Enfin, depuis 2016, quatre agents assistent et suivent la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail au sein de l'agglomération.

LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

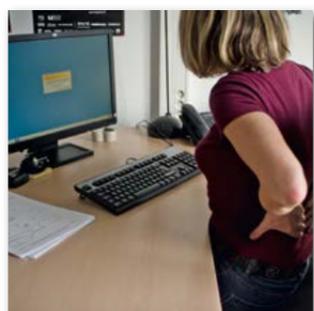
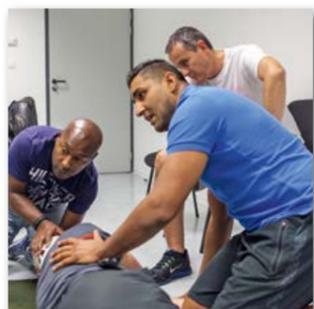
Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments (serrures de portes cassées, fuites d'eau ou encore problèmes électriques), à la voirie (chutes d'arbre, trous dans la chaussée, mobilier urbain abîmé) et à l'assainissement comme, par exemple, lors de pollutions du réseau d'eau potable. Les modalités de travaux sont ensuite définies et effectuées par l'agent ou par le biais d'une entreprise.

LA MISE EN SÉCURITÉ DES MASSIFS FORESTIERS

Depuis 2017, des patrouilles ont été mises en place durant les week-ends sur les sites naturels de l'agglomération : Cap Sicié, Colle noire, Mont Faron, domaine de la Ripelle, et également sur le sentier du littoral. Ces patrouilles renforcent la surveillance des sites forestiers et du sentier du littoral. De plus, elles développent la polyvalence des agents patrouilleurs et des écogardes leur permettant d'intervenir rapidement sur chacun des massifs forestiers et sur le sentier du littoral.

ACCÈS INTERNET

Depuis 2012, la communauté d'agglomération met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Le réseau Très Haut Débit dessert les principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération. Il est basé sur la technologie de la fibre optique et permet entre autres le transfert rapide de fichiers lourds (envoi et réception) et de tous formats (vidéo ou audio).



NOUVEAUTÉ

5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Concernant le mobilier de bureau, les critères de sélection suivants sont précisés : le mobilier doit être conforme aux normes NF Environnement (marque volontaire de certification délivrée par l'Association Française de Normalisation), FSC* et PEFC** ou équivalentes.

Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

LES FOURNITURES PAPIER

Les fournitures de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC. Les papiers qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traités dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

LES IMPRESSIONS DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET IMPRESSIONS COURANTES

Pour l'ensemble des supports de communication, les marchés intègrent un critère relatif à l'origine des produits utilisés et à leur devenir après utilisation (recyclage d'encres, fournisseurs de papier issu de forêts gérées durablement, label, norme, etc.).

En 2012, 2013, 2014, 33 tonnes par an de papier ont fait l'objet d'impressions de communication. **Ce tonnage a été réduit en 2015 et 2016, avec respectivement 15 et 19,7 tonnes de papier consommées.** Ce qui représente en moyenne plus de 400 arbres préservés. Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion des documents qui ont privilégié l'utilisation d'autres médias : site internet, réseaux sociaux, supports existants (magazines et sites internet des communes).

Au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes de papier.



LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION

Pour la gestion des déchets de l'administration, les locaux sont équipés de deux poubelles : l'une pour les ordures ménagères, l'autre pour les papiers/cartons. En partenariat avec la ville de Toulon, les principaux sites administratifs de l'agglomération bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte à porte. L'agglomération met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.



*FSC : Forest Stewardship Council.
**PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification.
Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles et un suivi opérationnel des projets.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Président

Le Président est l'exécutif de l'agglomération, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'instance de décision de la communauté d'agglomération. Le conseil communautaire vote les projets liés aux compétences de la communauté d'agglomération. L'assemblée communautaire est composée des vice-présidents et des conseillers communautaires de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit fois par an.



Le bureau communautaire

Le bureau communautaire vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques, sur délégation du conseil communautaire. Ses compétences sont fixées suite à délibération. Le bureau communautaire est composé du Président et des vice-présidents de la communauté d'agglomération TPM. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.

LES INSTANCES PRÉ-DÉCISIONNELLES

Les commissions thématiques

Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- transports et déplacements,
- environnement et développement durable,
- tourisme et ouverture maritime,
- culture,
- sport et jeunesse,
- politique de la ville et équilibre social de l'habitat,
- formation, enseignement supérieur et recherche,
- développement numérique,
- finances,
- personnel et administration générale.

Chaque commission thématique est composée de huit élus communautaires. Les membres des commissions émettent des avis sur des projets d'intérêt communautaire. La fréquence des commissions thématiques est mensuelle. Ces projets sont ensuite soumis au vote du bureau ou du conseil communautaire.



LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS

Réunions de directions

Afin d'assurer le suivi opérationnel des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des réunions sont organisées :

- toutes les semaines avec l'ensemble des directeurs adjoints des services et directeurs de TPM,
- tous les mois entre les directions de TPM et les directions des communes de l'agglomération.

Pilotage et évaluation des démarches projets

En complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, TPM a initié à partir de 2009 une « démarche projet ». Cette organisation en « mode projet » favorise le traitement transversal des dossiers et mobilise autour d'un pilote les différentes compétences nécessaires. Ainsi, le pilote du projet a pour mission de mener à bien le dossier, mettre en œuvre les échanges permanents entre les services concernés et effectuer la remontée des informations auprès de la direction générale. Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement à l'appui d'indicateurs.

L'information des agents de TPM

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la communauté d'agglomération. Il présente les actualités et les projets en cours au sein de l'agglomération. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette seconde partie, les actions conduites au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire sont explicitées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique d'aménagement à l'échelle des territoires du SCoT Provence Méditerranée.
- Le plan climat air énergie territorial.
- La labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- La rénovation énergétique de l'habitat.
- La politique de déplacements.
- La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DU SCoT PROVENCE MÉDITERRANÉE

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de 32 communes comprenant celles de l'agglomération TPM. Le SCoT met notamment en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables. Le SCoT est donc un document de planification essentiel qui permet le développement et l'organisation du territoire afin d'optimiser les consommations énergétiques et de s'adapter au changement climatique. Le SCoT, actuellement en cours de révision, devra être compatible avec les dispositions Grenelle et comporter un volet « Énergie-climat » qui aura pour objet d'aboutir à :

- la définition d'objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables, et d'adaptation au changement climatique,
- la traduction des objectifs précédemment établis sous la forme de prescriptions et de recommandations.

INDICATEUR

Ratio surface urbanisée/non urbanisée : à l'échelle du SCoT entre les périodes 1972-2003 et 2003- 2014, la consommation d'espace a été divisée par deux, passant de 355 ha/an à 156 ha/an. (source : AUDAT.VAR)

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La communauté d'agglomération s'est engagée en début d'année 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET a pour objet de définir à l'échelle de la communauté d'agglomération :

- les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- les actions d'adaptation au changement climatique.

Le programme d'actions, élaboré au cours de l'année 2016, comporte les 8 axes stratégiques suivants :

- renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de l'agglomération,
- la gouvernance du plan climat air énergie territorial,
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire,
- poursuivre la politique de mobilité durable à l'échelle du territoire,
- poursuivre la politique d'aménagement durable du territoire,
- développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables,
- pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire,
- renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

Le programme d'actions sera accompagné d'un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

LA LABELLISATION « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

La communauté d'agglomération a été labellisée en fin d'année 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans le cadre de cet appel à projet l'État accompagne financièrement la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions dont cinq sont réalisables à très court terme et citées ci-après :

- la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » sous maîtrise d'ouvrage TPM,
- la rénovation thermique des équipements publics comme le chauffage de la piscine du port Marchand à Toulon, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- l'amélioration de l'éclairage public, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer,
- la mise en place de capteurs solaires au niveau des abris bus du réseau de transport Mistral, sous la maîtrise d'ouvrage TPM,
- la création de stationnements vélos, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique, des aides ont été proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat ». Des études ont été menées au cours de l'année 2016 afin de relancer le dispositif, cela en articulation avec la plateforme de rénovation énergétique.

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat

L'objet de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat est d'offrir une porte d'entrée unique aux administrés afin d'envisager globalement leur projet de rénovation. L'étude de préfiguration nécessaire à la construction de cette plateforme a été effectuée au cours de l'année 2016/2017, sa mise en œuvre est prévue pour fin 2017.

LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

Le document de planification des déplacements du territoire de l'agglomération est nommé Plan de Déplacements Urbains (PDU). Il constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité au sein du territoire de l'agglomération. Le PDU 2015-2025 a été approuvé le 16 décembre 2016. Il met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques :



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



La création de Pôles d'Échanges (PE)

Les Pôles d'Échanges Multimodaux jouent un rôle d'interface entre les villes et les réseaux de transport. **À ce jour, 4 Pôles d'Échanges sont achevés** : PE Ollioules/Sanary, PE La Seyne/Six-Fours Phase 1, PE La Garde Phase 1 et le PE de Toulon Phase 2. **Les Pôles d'Échanges en projet sont au nombre de 6** : PE La Seyne/Six-Fours Phase 2, PE La Garde Phase 2, PE La Pauline, PE La Crau, PE Hyères et PE de Toulon Phase 3. **Deux nouvelles créations de Pôles d'Échanges sont à l'étude à Toulon** : les haltes ferroviaires de Sainte-Musse et de l'Escaillon.

La création de parcs relais

Les parcs relais sont des espaces de stationnement automobile situés en périphérie des centres urbains et destinés à inciter les automobilistes à utiliser les transports en commun pour accéder au centre-ville. Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé en octobre 2009, **plus de 4000 places de stationnement en parc relais ont été créées sur un total de 5900 places projetées.**

La création de zones de covoiturage

Deux zones de covoiturage ont été créées : une zone à Sainte-Musse et une zone à l'Escaillon pour un total de plus de 220 places.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a presque doublé depuis l'approbation du PDU en 2006. À l'époque, la communauté d'agglomération comptait près de 125 km d'aménagements cyclables, aujourd'hui, elle en compte 261. Un plan des itinéraires cyclables est réalisé annuellement depuis 2006, actualisé chaque année et édité.

Enfin, suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la **création des double-sens cyclables sur les zones 30 et les voies limitées à 30 km/h**, commencent à se généraliser notamment à Toulon.



Des actions de modération des vitesses

En centre-ville de certaines communes **les vitesses ont été limitées** :

- à 20 km/h dans les zones de rencontre,
- à 30 km/h (zones 30) aux abords des établissements scolaires, sur certaines voiries des centres-villes et de zones résidentielles, et également à proximité des lieux touristiques.

Dans tous les centres-villes des communes de l'agglomération **des zones piétonnes ont été aménagées.**

Enfin, pour les voiries à trafic plus élevé **des limitations à 50 km/h ont été recommandées.**

En zone périurbaine, **des limitations à 70, 90 et 110 km/h sont imposées pour les autoroutes périurbaines.**

Le renouvellement du parc de véhicules terrestres et maritimes

Les transports urbains (réseau Mistral) comptent à ce jour 23 bus hybrides (3 bus articulés et 20 bus standard). Concernant les navettes maritimes, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014.

Les bornes d'information voyageurs et abribus à éclairage solaire

Des bornes d'information voyageurs ont été installées au niveau des arrêts de bus de l'agglomération. À ce jour, **156 bornes d'information voyageurs sur un total de 398 fonctionnent à l'énergie solaire.**

De plus, au sein de l'agglomération, **79 abribus non publicitaires sur un total de 298, sont alimentés en électricité grâce à de l'énergie solaire.**

La mise en service du second tunnel

Le second tunnel, long de plus de 3 km, s'étend d'ouest en est sous la ville de Toulon et a été mis en service en mars 2014. Le second tunnel permet un désengorgement effectif du centre-ville de Toulon et permettra à terme de réorganiser le plan de circulation du centre de Toulon : accroissement des transports en commun et augmentation des itinéraires cyclables.



La mise en service de lignes de bus

Le 1^{er} septembre 2014, la **ligne express universitaire « ligne U »** a été mise en service. Cette ligne relie les deux campus universitaires à l'ouest et à l'est de l'agglomération : du parc relais des Portes d'Ollioules et de Toulon au pôle d'activité Toulon est, avec seulement 20 arrêts. Cette ligne passe également par l'autoroute et a une fréquence de 10 à 15 minutes.

En septembre 2015, **à l'intérieur de la base navale de Toulon, trois lignes de bus ont été mises en place.** Cette action réduit le trafic automobile au sein de l'agglomération.

L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont ajustées en fonction des besoins. Ainsi, les fréquences et plages horaires de certaines lignes sont modifiées et les capacités des bus adaptées au nombre de personnes à transporter.

Le Vélo à Assistance Électrique

Un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo est proposé depuis 2015. La communauté d'agglomération aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un vélo à Assistance Électrique neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. **Depuis janvier 2015, plus de 2180 dossiers de demande d'aide ont été reçus.**



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



I Le téléphérique du mont Faron

Le téléphérique permet le transport de passagers du pied de la montagne du Faron à son sommet à près de 600 mètres d'altitude. La fréquentation du téléphérique a évolué de 40 000 à 180 000 passagers en 2014. **Mi-février 2017, deux nouvelles cabines** ont été inaugurées (durée de vie réglementaire des cabines de 30 ans). Il s'agit d'une méthode alternative à l'utilisation de moyens de déplacements individuels pour accéder au sommet du mont Faron, unique dans le sud de la France.

INDICATEUR	2015	2016	
Nombre de voyages du réseau de transports	30 millions	30,4 millions	
INDICATEUR	2015	2016	
Nombre de lignes terrestres / Nombre de lignes maritimes	142 / 9	132 / 9	
INDICATEUR	2016	2017	
Nombre de bus hybrides	22	23 bus hybrides en 2017. Livraison fin 2017 de 4 bus hybrides supplémentaires.	
INDICATEUR	2015	2016	2017
Nombre de bornes d'information voyageurs à énergie solaire / total de bornes	141 / 331	141 / 331	156 / 398
INDICATEUR	2016	2017	
Nombre de km aménagements cyclables	251 km (en 2006 125 km)	261 km	
INDICATEUR	2015	2016	2017
Aide financière à l'achat de vélos électriques	96 617 euros	99 664 euros	178 925 euros
Nombre de dossiers	Depuis janvier 2015, plus de 2232 dossiers reçus, près de 1800 dossiers mandatés		

LA MUTUALISATION DES MOYENS D'INTERVENTIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Dès 2008, la CA TPM et ses communes membres se sont dotées d'un **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout problème liés à la sécurité des populations. Cet outil de coopération et d'entraide territorial, permet :

- d'une part, de mutualiser et de partager les moyens matériels et humains,
- d'autre part, de capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

En 2015, le dispositif du PICS a été déclenché suite à deux pollutions marines et afin d'héberger des personnes en attente à la gare de Toulon suite à une inondation dans un département voisin.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La loi du 27 janvier 2014 de « **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** » (MAPTAM), crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. La prise de cette compétence par TPM est prévue au 1^{er} janvier 2018. Cette compétence fait l'objet d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les modalités d'exercice et d'organisation en fonction des spécificités et des enjeux du territoire, cela en concertation avec les communes et les syndicats.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels remarquables.
- Le Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques.
- Les Contrats de baie.
- La politique de gestion des rejets en milieu aquatique.
- La sensibilisation au développement durable.

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

I La gestion et l'entretien

TPM s'investit dans la gestion et l'entretien des espaces naturels remarquables suivants :

• Le domaine de la Ripelle

Ce domaine de 78 hectares (communes de la Valette-du-Var et du Revest-les-Eaux), est un ancien domaine agricole constitué d'une pinède, d'une zone bâtie (propriété du Conseil départemental du Var), d'une oliveraie et de restanques.

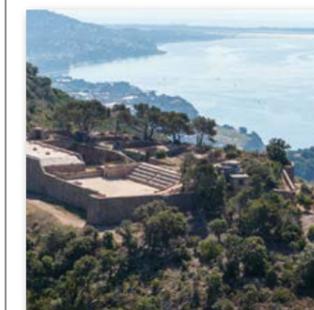
TPM mène notamment sur ce site des actions de préservation du patrimoine bâti agricole, des chantiers d'insertion de débroussaillage, de taille et d'entretien des oliviers, ainsi que des travaux de réhabilitations des restanques. Un projet d'aménagement de sentiers de randonnées et d'itinéraires de découverte (historique, patrimonial) est en cours.

• Les massifs du Faron, de Sicié et de la Colle noire

Le massif du Faron d'une superficie de 400 hectares s'étend sur la commune de Toulon, et culmine à 584 mètres de hauteur. Cet espace de pleine nature offre un large panorama sur l'agglomération et est doté d'un patrimoine de fortifications militaires Vauban d'exception. Il est accessible par la route et par le téléphérique.

Le massif de Sicié d'une superficie de 816 hectares s'étend sur les communes de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages et s'élève à 352 mètres. Cet espace naturel bordé par la mer Méditerranée bénéficie d'une grande richesse d'espèces végétales et animales.

Enfin, **le massif de la Colle noire** d'une superficie de 168 hectares s'étend sur les communes du Pradet et de Carqueiranne, et culmine à 294 mètres de hauteur. Ce massif, propriété du Conservatoire du Littoral, fait l'objet de programmes spécifiques de préservation forestière et travaux sylvicoles suite à l'incendie de 2005. Il est également doté de quelques vestiges d'un passé industriel et militaire dont l'ancienne mine de cuivre et deux forts (La Gavresse et la Colle noire) occupés pendant la seconde guerre mondiale et ancien poste d'observation de la rade de Toulon. Il accueille le sentier de découverte « Jean-François Jubé » et un musée dédié à l'histoire de la mine (de renommée internationale).



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



TPM effectue sur ces massifs forestiers les actions suivantes :

- l'entretien des pistes forestières,
- la mise en place de plans de déplacements cyclables et de randonnée,
- l'abattage ou l'élagage d'arbres dangereux, et le débroussaillage,
- les traitements phytosanitaires pour lutter contre la chenille processionnaire et les scolytes, ou autres (frelons asiatiques)
- la préservation et la restauration du patrimoine bâti,
- des marchés d'insertion professionnelle pour des travaux forestiers et de restauration du patrimoine bâti,
- la mise en œuvre d'actions de gestion pour pérenniser les habitats et les espèces,
- les suivis naturalistes faunistique et floristique et la régulation des populations invasives.

Sur ces sites, une équipe de terrain est plus particulièrement affectée pour la surveillance, l'entretien, l'information des usagers, et la sensibilisation à la préservation de l'environnement auprès des scolaires et du grand public.

• Le site des Salins d'Hyères

Le site d'une superficie de 900 hectares se compose de deux entités : le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins. Le site des Salins d'Hyères est la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie d'importance internationale. TPM gestionnaire du site des Salins d'Hyères (propriété du Conservatoire du littoral), mène des actions de génie écologique : réhabilitation du réseau hydraulique afin de préserver les salins, mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité (création d'îlots de nidification notamment). TPM effectue également au quotidien les mises en eau des salins afin de favoriser le développement de la biodiversité aquatique. Chaque année, les îlots de nidification sont investis par de nombreuses espèces patrimoniales : l'avocette élégante, les sternes naines, pierregarin et caugek, la mouette rieuse et le goéland railleur. Les espèces animales et végétales terrestres font également l'objet de mesures de gestion et de suivi. Des opérations de sensibilisation du public à la fragilité et aux richesses du site des salins sont proposées tout au long de l'année en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée.



La démarche Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des habitats remarquables et des espèces menacées d'Europe. À ce jour, la communauté d'agglomération joue un rôle majeur pour les sites Natura 2000 de son territoire.

- Pour le site « **mont Caume, mont Faron et forêt domaniale des Morières** » et « **falaises du mont Caume** » TPM est animatrice pour la période [2016-2018].
- Pour le site « **Cap Sicié - Six-Fours** » le renouvellement de l'animation sera proposé au cours de l'année 2017. Ainsi, des actions de conservation des espèces et des habitats pourront être programmées pour les trois prochaines années.
- Pour le site **Natura 2000 en mer « Embiez-Cap Sicié »**, TPM a achevé l'élaboration du document d'objectifs en 2016, qui a été approuvé par la Préfecture de Département et la Préfecture Maritime. Le lancement de l'animation interviendra en fin d'année 2017.

- Pour les sites **Natura 2000 Rade d'Hyères (ZSC) et Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)** (labellisés RAMSAR* en 2008), suite à la réalisation des études naturalistes (habitats terrestres, chiroptères et cistude d'Europe) en 2015, le Parc national de Port-Cros poursuit la rédaction du document d'objectifs en partenariat avec la communauté d'agglomération.

LE CONTRAT DE L'AIRE TOULONNAISE POUR UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques (CATMA) [2016-2018] est un contrat visant à mettre en cohérence les actions des différents acteurs œuvrant dans les domaines de l'eau de l'aire toulonnaise pour répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux [2016-2021]. Il réunit 16 signataires dont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'État et les différents syndicats et collectivités du territoire.

Le contrat répond aux trois grands enjeux majeurs du territoire que sont :

- la gestion de la ressource en eau,
- les problématiques de pollutions,
- la prévention des inondations en lien avec la gestion des milieux aquatiques.

156 opérations sont réparties selon les 5 axes principaux suivants :

- Faciliter la gestion durable des services d'eau, d'assainissement et des milieux aquatiques,
- Préserver et garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- Résorber les pollutions domestiques,
- Assurer la restauration des milieux aquatiques en lien avec les inondations,
- Énergie/urbanisme.

L'animation et le pilotage sont effectués par la communauté d'agglomération en prévision des transferts de compétences à venir dans les domaines de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018.

LES CONTRATS DE BAIE

Contrat de baie de la rade de Toulon et Contrat de baie des Îles d'Or

Le contrat de milieu est un outil local et concerté de mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Le contrat de milieu répond aux objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau (SDAGE [2016-2021]) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) mise en œuvre par le Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) pour un bon état écologique des eaux marines en 2020. TPM est animateur du Contrat de baie de la rade de Toulon et du Contrat de baie des Îles d'Or.

Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018]

Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018] signé le 11 octobre 2013 engage 46 signataires pour une période de 5 ans. Les objectifs fixés sont principalement :

- la réduction des pollutions microbiologiques et chimiques, dues aux pesticides et aux nutriments,
- la gestion durable des prélèvements en eau potable,
- la réduction de l'impact des activités liées aux milieux aquatiques et terrestres,
- la restauration et la préservation du fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques,
- la communication et la sensibilisation des acteurs et de la population.

Au cours de l'année 2017, les actions qui ont été poursuivies sont notamment :

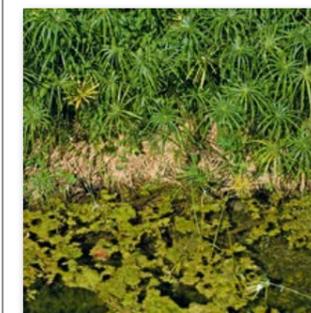
- l'étude sur les flux de contaminants issus des bassins versants vers la rade,
- l'étude sur les aires d'alimentation de captage,
- l'élaboration de la version initiale du guide méthodologique dragage,
- l'étude écologique des cours d'eau (Las-Eygoutier),
- le suivi de la qualité des eaux de baignade et l'élaboration d'un marché mutualisé avec les communes de TPM pour les analyses microbiologiques et physico-chimiques des eaux.

INDICATEUR

Critère microbiologique de qualité des eaux de baignade - Suivi Agence Régionale de Santé 2016 :

Eau de qualité excellente : 95,4%	Eau de qualité insuffisante : 0%
Eau de bonne qualité : 4,6%	Suivi TPM 2016 : 88,6% Veille, 8,4% Vigilance, Alerte 3%.
Eau de qualité suffisante : 0%	

NOUVEAUTÉ



*Label RAMSAR : label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des zones humides et encourage ceux qui les mettent en œuvre.

B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Le Contrat de baie des Îles d'Or [2016-2021]

NOUVEAUTÉ

Le Contrat de baie des Îles d'Or signé le 3 juillet 2017 engage 45 signataires pour une période de 5 ans. Les enjeux du Contrat de baie des Îles d'Or sont les suivants :

- la réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins,
- la gestion durable des ressources et des milieux naturels,
- la préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux et marins en lien avec la gestion du risque,
- l'animation, afin d'associer durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes.

En 2017, les actions initiées dans le cadre de ce contrat de baie sont notamment :

- l'étude sur la gestion durable du trait de côte des vieux salins,
- l'étude sur les aires d'alimentation de captage,
- la mise en place de stations hydrométriques pour le suivi des niveaux d'eau du fleuve du Roubaud.

LA POLITIQUE DE GESTION DES REJETS EN MILIEU AQUATIQUE

L'assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire sont de la compétence de la communauté d'agglomération.

Le réseau d'assainissement collectif (1270 km de canalisations) est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en Délégation de Service Public pour les neuf autres communes.

TPM a mis en place des contrats de Délégation de Service Public pour les stations de traitement des eaux usées suivantes :

- **AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer**, capacité de traitement 500 000 éq/hab (équivalent-habitant : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour),
- **Amphora à La Garde**, capacité de traitement 110 000 éq/hab.,
- **l'Almanarre à Hyères**, capacité de traitement 120 000 éq/hab.,
- **les stations d'épuration de Porquerolles et Port-Cros**, capacité de traitement 5300 éq/hab.,
- **la station d'épuration des Pomets à Toulon**, capacité de traitement 200 éq/hab.

Les périmètres confiés au délégataire, incluant les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre,) sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.



Suite à la réalisation de travaux en 2015 et 2016 pour l'accueil des graisses et des matières de vidange à La Seyne-sur-Mer et à La Garde, le territoire de l'agglomération est entièrement autonome en matière de traitement de ces substances.

Depuis avril 2016, toutes les boues de la station d'épuration de La Garde, de Sanary-Bandol et une partie des boues de l'Almanarre sont incinérées à AmphitriA.

En juin 2016, TPM a approuvé son schéma directeur d'assainissement. Ce schéma prévoit un programme d'investissement sur 15 ans, dont les objectifs principaux sont :

- la mise en place d'un outil de gestion patrimoniale,
- l'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux (diagnostics, inspections, travaux de renouvellement ou réhabilitation),
- le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0.7% du linéaire de réseau par an soit 8.5 km),
- la réalisation de travaux structurants (opérations spécifiques sur les réseaux et postes de refoulement) et d'extension,
- la sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures,
- des travaux d'amélioration des stations d'épuration.

INDICATEUR

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires : 100% de rejets conformes au cours des 3 dernières années (2014 à 2016) [stations Almanarre, AmphorA, AmphitriA].

L'assainissement non collectif

TPM exerce également le service public d'assainissement non collectif (8000 installations recensées) et effectue :

- les contrôles de vérification du bon fonctionnement et d'entretien du parc d'assainissement non collectif,
- les contrôles de conception-exécution des installations nouvelles ou réhabilitées,
- les contrôles de conformité.

Dans le cadre du schéma directeur, un plan de zonage d'assainissement a été élaboré, en prenant en compte les zonages existants dans chacune des communes et les documents d'urbanisme applicables. Le zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique en 2017.



LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TPM met en œuvre des accompagnements pédagogiques pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux.

« La rade m'a dit... »

Le projet « La rade m'a dit », de nouveau proposé pour l'année scolaire 2017-2018, a pour objet de sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux aquatiques. Depuis l'origine du projet en 2005, plus de 990 classes en ont bénéficié.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ

« Promenons-nous dans les bois »

Le projet « Promenons-nous dans les bois », renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018, a pour objet de **sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux forestiers** (Cap Sicié, Colle noire, mont Faron). Depuis l'origine du projet en 2011, 180 classes ont participé.

À la découverte des Salins d'Hyères

TPM propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. À ce jour, le seuil des 22 500 visiteurs annuels franchi devrait se stabiliser.

Pour les scolaires, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), chaque année environ 180 classes de scolaires du territoire découvrent le patrimoine naturel et culturel du site.

Pour le grand public, sont proposées au cours de l'année : **des expositions** (à partir de septembre 2016 « les métiers de la gestion de la biodiversité »), **des visites guidées ornithologiques ou patrimoniales, des journées d'animation** telles que les Journées Européennes du Patrimoine et la Fête de la Nature.

Enfin, **des projets sont conduits en partenariat** avec les établissements scolaires ou universitaires locaux (l'Université de Toulon La Garde) et l'inspection académique.

Découverte de la Colle noire

Afin de découvrir le site de la Colle noire, des visites sont proposées tout au long de l'année auprès de tous les publics. Les visites guidées relatent des anecdotes et légendes sur **l'histoire du site, ainsi que des informations concernant la faune, et la flore.**

INDICATEUR	2016	2017
Participation au projet de sensibilisation		
Nombre de classes	Plus de 280 classes (programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois » et « À la découverte des Salins d'Hyères »)	Plus de 280 classes (programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois » et « À la découverte des Salins d'Hyères »)
Nombre de visiteurs (Salins et autres sites)	22 500 visiteurs salins en moyenne	22 500 visiteurs salins en moyenne

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- L'aide au logement.
- L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- L'accueil des gens du voyage.
- L'aide à l'insertion professionnelle.
- La prévention de la délinquance.
- L'enseignement supérieur et la recherche.
- La cohésion des quartiers de l'agglomération.

LA POLITIQUE D'AIDE AU LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit notamment les objectifs de production et de diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des ménages. **Le PLH 2010-2016 met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.**

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

En 2016, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de Toulon, pour lequel TPM est à la fois partenaire et maître d'ouvrage, est notamment prévue **la requalification de l'îlot Besagne**. L'îlot intégrera une résidence mixte de 43 logements réalisée par Toulon Habitat Méditerranée. Cette résidence accueillera entre autres des jeunes en formation ou en premier emploi et des étudiants.



Développer une offre de logements intergénérationnels

Cette opération menée par TPM jusqu'à mi 2016, vise à répondre à la problématique d'accès au logement autonome des étudiants et à lutter contre l'isolement des personnes âgées. **42 tandems ont été constitués** depuis le début du dispositif en 2010.

Adapter le logement privé et public au handicap

À travers la signature de conventions opérationnelles, 13 bailleurs sociaux se sont engagés à produire des **logements labellisés « Logement Service Plus »** offrant ainsi aux personnes vieillissantes et/ou handicapées un logement au sein duquel les déplacements et les besoins quotidiens seront facilités. 246 logements ont été identifiés dans les prochaines opérations à venir. En 2015, 16 logements ont été livrés à Hyères. **67 logements similaires ont été livrés à compter de 2016.**

La Conférence Intercommunale du Logement

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale ayant des quartiers prioritaires, **la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Le CIL a pour objet :**

- d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées à l'habitat,
- d'améliorer la mixité au sein du parc social,
- d'accompagner la mobilité des locataires et des salariés sur le territoire de l'agglomération,
- de délibérer sur les objectifs d'attribution ou de mutation du patrimoine locatif social,
- de délibérer sur les modalités de gestion partenariale de demandes de logements sociaux.

La première Conférence Intercommunale du Logement s'est réunie en février 2016.

Guide du logement

Le premier Guide du logement, qui rassemble les aides et dispositifs existants en matière d'habitat, a été édité en 2014, puis réactualisé en 2015 et 2016.

L'ACCESSIBILITÉ DES SITES AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans cette perspective, des actions sont menées en concertation avec les communes de l'agglomération, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est l'instance de coordination de cette démarche. **Fin 2016, 668 arrêts de bus sur 2050 ont été adaptés afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.**

Mise en accessibilité du téléphérique du mont Faron

En 2013, la gare inférieure de départ du téléphérique a été mise aux normes conformément aux obligations en termes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Cela s'est concrétisé par l'installation d'un ascenseur, d'un nouveau guichet, de toilettes accessibles aux PMR et de places de parking dédiées.

En 2016, les travaux ont été effectués au niveau de la gare supérieure. Les aménagements ont rendu accessible un point de vue côté ouest, et ont créé côté est un second point de vue. Un élévateur a été installé afin de faciliter l'accès en sortie de gare des PMR. Les pentes autour de la gare ont également été aménagées afin de faciliter les déplacements.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, **des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :**

- l'aire de la Millone à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements),
- l'aire d'accueil au lieu-dit de Chaberte à La Garde (20 emplacements),
- et une aire de grand passage à La Crau.



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



De plus, un **diagnostic social** portant sur les gens du voyage sédentarisés à l'Almanarre (commune d'Hyères) a été réalisé. Suite à ce diagnostic, des travaux ont été effectués par la commune d'Hyères pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des familles.

Enfin, **37 logements sociaux** pour les gens du voyage sédentarisés sont en cours de réalisation à la Ripelle (commune de Toulon). **11 premiers logements ont été livrés en juin 2016, puis 5 en juillet 2017.**

LA POLITIQUE D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

■ L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle

En 2016, 213 personnes ont été embauchées pour 282 personnes au total ayant travaillé dans le cadre de marchés de la CA TPM avec clause d'insertion pour un volume global de : 43 872 heures d'insertion travaillées.

INDICATEUR	2015	2016
Nombre de personnes embauchées	198	213

■ L'aide au permis voiture TPM pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

En 2016, **155 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'aide au permis.** Plus de 489 kits « mobilité » ont été remis aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire. 5600 guides recensant les aides au financement du permis de conduire ont été diffusés.

■ Le partenariat avec la Maison de l'Emploi de Toulon Provence Méditerranée

Ce partenariat a pour objet de mettre en œuvre les actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie. **Les actions inscrites sont celles :**

- du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** : accompagnement vers et dans l'emploi, mise en œuvre d'actions spécifiques,
- et celles de la **Maison de l'Emploi** dont les actions de gestion de l'emploi et des compétences, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, la création et la reprise d'entreprises, la veille économique sur le Technopôle de la Mer.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

TPM soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- des associations de médiation sociale et de tranquillité publique,
- des associations de médiation et de prévention des violences faites aux femmes,
- des associations de sécurité routière et de prévention des conduites addictives.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'action de TPM en matière d'enseignement supérieur porte sur les volets suivants :

- des **aides aux établissements locaux** tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs,
- le **soutien à la vie étudiante** par des aides financières et sa présence lors d'événements organisés par les associations et les fédérations d'étudiants,
- la **définition de lignes d'actions cohérentes** à l'appui d'une large concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- le **concours à la rénovation de résidences étudiantes** : en 2016, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de Toulon, où TPM est à la fois partenaire et maître d'ouvrage, **l'îlot Baudin à Toulon** a été requalifié, avec en 2016 la première année de fonctionnement pour les 106 logements de la résidence étudiante le Portalis, particulièrement appréciée des étudiants.



LA COHÉSION DES QUARTIERS DE L'AGGLOMÉRATION

En 2015, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, **13 quartiers des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde** ont été identifiés afin de concentrer les efforts d'amélioration des conditions de vie des habitants et favoriser la pleine intégration de ces quartiers dans l'agglomération. Les actions portent sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine. Aux quartiers identifiés dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, s'ajoutent **10 quartiers en veille** dans lesquels des actions d'amélioration du cadre de vie sont également menées.

En articulation avec le Contrat de Ville, TPM a été retenue au niveau européen, en 2016, au statut d'organisme intermédiaire pour **la mise en œuvre d'un nouvel outil de la Commission Européenne « l'Investissement Territorial Intégré (ITI) » sur le Programme Opérationnel PACA FEDER FSE 2014/2020.**

Il s'agit d'un dispositif permettant de soutenir des projets d'investissement dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille (quartiers « sortis » de la géographie prioritaire en 2015) pour :

- favoriser les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires,
- améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires,
- et augmenter le report modal sur les transports collectifs.

Au cours de l'année 2016 ont été mis en place le dispositif d'animation, de recensement des projets et d'accompagnement des porteurs de projets.

NOUVEAUTÉ

4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des actions et politiques suivantes :

- L'accès à la culture.
- L'accès au sport.
- Le tourisme.
- Le sentier du littoral.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Le développement des entreprises et la création d'emplois.
- Le réseau Très Haut Débit.

L'ACCÈS À LA CULTURE

La communauté d'agglomération a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favoriser ainsi l'accès aux sites culturels par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées.

■ Le PôleJeunePublic et le label de Scène conventionnée

Le PôleJeunePublic vise l'accès des jeunes et de leur famille aux spectacles de l'agglomération. En 2015, le PôleJeunePublic a accueilli 29 000 spectateurs. En 2016, le PôleJeunePublic a élargi ses missions et a intégré les « arts du cirque ». Il a de plus été **labellisé « Scène conventionnée pour l'enfance, la jeunesse et les arts du cirque »**. En février 2017, le PôleJeunePublic a participé à la **Biennale Internationale des Arts du Cirque à Marseille**. Quatre spectacles ont été présentés à plus de 3260 spectateurs.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de spectateurs	83 431

■ Le Conservatoire TPM

Chaque année, près de 4000 élèves sont accueillis au sein des onze sites du territoire de l'agglomération. Le site de Toulon accueille des publics handicapés grâce à son partenariat, depuis 2013, avec le lycée Marie-France de Toulon. Le Conservatoire TPM propose également des tarifs uniques et avantageux afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Le Théâtre Liberté

Le Théâtre Liberté développe un accueil des publics en situation de handicap : audiodescription, adaptation en langue des signes, visites tactiles du théâtre, rencontres avec les artistes et avec une interprète en langue des signes. L'établissement a d'ailleurs obtenu le label « **Tourisme et handicap** ». En 2015, près de 500 spectateurs en situation de handicap ont été accueillis. Depuis le printemps 2015, le Théâtre Liberté propose le dispositif « **billet suspendu** », qui consiste à la vente de billets au tarif de 20€, qui seront offerts aux personnes bénéficiant d'un minima social et aux étudiants boursiers qui n'ont pas les moyens d'assister à une représentation. Enfin, le Théâtre indique sur son site internet une icône « **covoiturage** » sous chaque spectacle, permettant de partager un véhicule pour se rendre au théâtre.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de spectateurs	192 230

Le site de Châteauvallon

Le site de Châteauvallon conduit des actions régulières en faveur des « publics empêchés », des centres sociaux, des écoles primaires, des collèges et des lycées de l'agglomération. Une politique tarifaire adaptée est proposée pour l'ensemble de la programmation, des rencontres et des ateliers.

Au cours de l'année 2015, plus de 10 000 personnes ont participé aux actions de sensibilisation. Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont labellisés Scène Nationale depuis fin 2015.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de spectateurs	101 281

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que des visites guidées du bâtiment, des expositions et des ateliers pour les enfants.

Depuis 2003, TPM est le partenaire public majeur de la villa Noailles et du Festival International de la Mode et de la Photographie. **Fin avril 2017 a eu lieu la 32^{ème} édition du Festival à Hyères.**

De plus, de fin juin à fin septembre 2017, s'est déroulée la 2^{ème} édition du Festival international d'architecture d'intérieur à Toulon, et la 12^{ème} édition du festival international de Design à Hyères. Ces événements ont pour objet de promouvoir et de soutenir la jeune génération du design et de l'architecture d'intérieur.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Villa Noailles - Nombre de visiteurs	142 835
Villa Tamaris - Nombre de visiteurs	168 997

L'Opéra TPM

L'Opéra, d'une capacité de 1300 personnes, est géré par l'agglomération Toulon Provence Méditerranée depuis 2003. Avec une programmation diversifiée, remis aux normes et réhabilité, l'Opéra figure parmi les grandes institutions lyriques européennes.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de spectateurs	226 568

Les Journées Européennes du Patrimoine

En fin d'année 2016, a eu lieu la **33^{ème} édition des journées du patrimoine**. Des visites, ateliers en accès libre et gratuits ont été proposés au sein des équipements TPM suivants : Théâtre Liberté, villa Noailles, villa Tamaris, Opéra TPM et le Salin des Pesquiers.

Le dispositif « La culture vous transporte »

Ce dispositif consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes des navettes gratuites (bus et bateaux) pour se rendre dans les établissements culturels de TPM. **En 2016, 937 navettes ont été mobilisées, soit 39 825 personnes transportées.**

La signature du pacte culturel

La communauté d'agglomération est le 5^{ème} territoire français à signer le pacte culturel, en 2015, pour le soutien de l'accès à la culture en faveur de la cohésion sociale.



Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et plus particulièrement pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.

Oùquiquand

Le magazine bimestriel « Oùquiquand » d'informations culturelles des équipements de la communauté d'agglomération est distribué gratuitement en version papier. **Désormais, il est envoyé en version numérique aux personnes qui en font la demande.**

NOUVEAUTÉ

L'ACCÈS AU SPORT

La communauté d'agglomération promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.



TPM participe à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs suivants :

- le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon,

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de pratiquants	600 000

- le vélodrome à Hyères,

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de pratiquants	57 215

- la base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau,

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de pratiquants	160 036

- le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau,

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016
Nombre de pratiquants	Plus de 355 000



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



TPM organise des événements sportifs dans les disciplines suivantes : le rugby, le basket, le handball et la voile :

Le rugby

• **Action « Missions locales de TPM »** : au cours de l'année 2016, **25 jeunes en recherche d'emploi de l'agglomération toulonnaise ont participé à une journée de stage** au stade Ange Siccardi à Toulon. Au programme : des activités rugby, un repas diététique, un débat sur l'hygiène de vie, des mises en situation d'entretien d'embauche et une mise en parallèle avec la vie d'un sportif de haut niveau.

• **Action « Initiation rugby »** : ces stages à destination des enfants de 8 à 12 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP) ont pour objectif de les familiariser avec la pratique du rugby et plus particulièrement avec les règles de vie propres à ce sport. En 2016-2017, **120 enfants y ont participé.**

• **Action « Entraînements délocalisés »** : depuis l'été 2016, **4 entraînements de l'équipe professionnelle du RCT ont été délocalisés** sur les communes de TPM (Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Garde, Le Revest-les-Eaux).



Le basket

Le Hyères-Toulon Var Basket (HTV) propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans des centres de loisirs de l'agglomération, de découvrir le basket à travers des ateliers encadrés par les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première. Durant la saison 2016-2017, **120 enfants ont participé aux ateliers et à un mini tournoi** au sein du Palais des Sports de Toulon.

Le handball

En 2016-2017, **les joueuses du Toulon Saint-Cyr Var Handball étaient présentes** auprès des enfants lors d'un tournoi au complexe sportif de l'Estagnol. **130 enfants de l'agglomération ont assisté aux entraînements délocalisés.** En fin de saison, le complexe sportif Léo Lagrange a accueilli lors d'un tournoi sur herbe, **150 enfants de 8 à 12 ans** des centres de loisirs de l'agglomération.

La voile

TPM dans le cadre de **l'America's Cup**, qui s'est déroulée dans la rade des Vignettes à Toulon au Mourillon, du 9 au 11 septembre 2016, a soutenu financièrement l'association « ACT Organisation », association créée par Louis Vuitton America's Cup World Series à Toulon.

D'autres activités sportives sont soutenues par la communauté d'agglomération notamment par **l'attribution de subventions. TPM apporte également son soutien** en matière de formation sportive et aux athlètes des sports individuels de haut niveau de catégories élite et espoir.



LE TOURISME

La communauté d'agglomération s'investit en matière d'attractivité touristique. **Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée a été créé.** Il met en œuvre la politique touristique du territoire, notamment en matière : d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Les offices de tourisme du territoire de l'agglomération sont les points d'accueil et d'information du public, des touristes et des croisiéristes.

Des guides touristiques sont mis à disposition des offices de tourisme et des mairies en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime, (plan touristique du territoire « Monsieur Z », plan « Escala à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », guide « Balade dans les parcs et jardins », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »).

TPM participe à l'organisation des manifestations nautiques, notamment la Sailing World Cup à Hyères, la Louis Vuitton America's Cup World Series.

Depuis 2014, **TPM contribue au déroulement du Tour de France à la Voile.** En 2017, TPM a apporté son soutien à l'équipage composé de jeunes régatiers du Yacht Club de Toulon et du Cercle d'Organisation du Yachting de Compétition Hyérois (COYCH) qui a concouru à bord du bateau TPM (DIAM 24).

TPM est également partenaire des réseaux professionnels de tourisme d'affaires.

INDICATEUR	2014	2015	2016
Nombre de visiteurs au Phare de Toulon	11 500	18 500	21 000

LE SENTIER DU LITTORAL

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Le sentier permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire). Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place.

Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Au-delà de la mise en accessibilité du sentier, TPM veille à l'intégration paysagère des aménagements au regard des sites traversés (à l'appui d'un cahier d'aménagement paysager) et à la protection des milieux par les mesures suivantes : choix des matériaux, propreté des chantiers, nettoyage du littoral, lutte contre les espèces invasives, opérations de revégétalisation, mise en défens d'espèces protégées.



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2014, un nouveau service « sans contact » est déployé à l'échelle de la communauté d'agglomération. Ce site mobile d'information nommé « easy-TPM », est accessible grâce à des puces sans contact situées dans les arrêts de bus et sur les lieux remarquables de l'agglomération (lieux touristiques, culturels et patrimoniaux). Le site mobile fournit à l'utilisateur : une description du lieu (textes explicatifs, photos, audios, vidéos) et le détail des activités localisées sur le site ou à proximité.

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans le cadre de la compétence développement économique, TPM aménage de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE) afin de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.

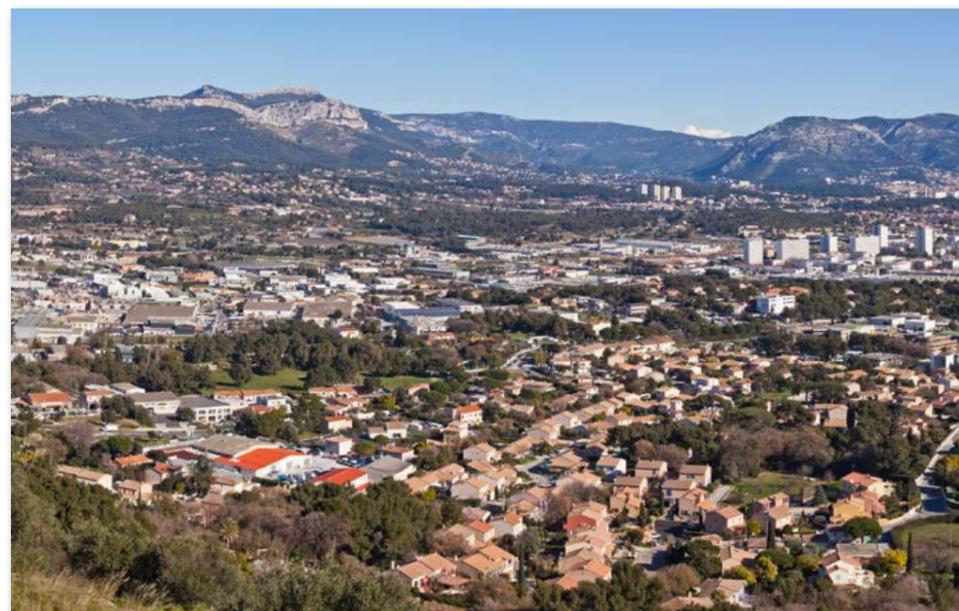
La ZAE de La Grande Chaberte à La Garde

En 2015, la nouvelle usine de la société TRANSFIX/Groupe CAHORS a ouvert ses portes. Cela permet à 300 salariés qualifiés de continuer à travailler sur le territoire. À proximité, un autre espace d'un hectare permettra prochainement l'implantation d'un ensemble immobilier regroupant plusieurs activités industrielles, de bureaux et de services sur le site.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer accueille aujourd'hui dans la partie sud (5 ha) 14 entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière de grande plaisance. Dans la partie nord, la société industrielle YSEC a conforté son installation sur ses emprises terrestres et maritimes au cours de l'année 2017 et poursuit son exploitation en présence de plus d'une cinquantaine de salariés qualifiés. À ce jour, près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés ou maintenus par les entreprises installées sur le site. Au-delà des emplois directs, près de 200 salariés supplémentaires (sous-traitants extérieurs) sont présents sur le site durant les périodes de forte activité.

Au cours de l'année 2016, afin d'accueillir de nouvelles entreprises de la filière grande plaisance, des travaux de réhabilitation ont démarré dans les appentis arrières des grands hangars et sur l'hôtel d'entreprises « Espaces d'activités Sainte Sophie » de l'ancienne base aéronavale.

À l'ouest du territoire de l'agglomération, une extension de zone d'activités de 5 ha est prévue dans la continuité du parc d'activités de La Millonne à Six-Fours-les-Plages. L'étude de cette nouvelle ZAE Prébois est actuellement en cours. Elle permettra aux entreprises industrielles, artisanales et de services aux professionnels, de s'implanter dans l'une des 65 ZAE de TPM connectées au réseau Très Haut Débit.



LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la communauté d'agglomération met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et privés du territoire. La mise en place du réseau THD83 entraîne une amélioration du débit internet (actuellement plafonné à 8Mb/s) jusqu'à 100Mb/s et plus. Les usages liés à internet sont aujourd'hui devenus courants : emplois de messageries, de forums, de réseaux sociaux, de la téléphonie, de la visiophonie sur internet, du e-commerce, des opérations bancaires ou encore des téléchargements. Ainsi, le réseau permet aux acteurs publics et privés du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Le réseau dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire de l'agglomération.



5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La gestion des déchets produits par l'agglomération.
- Le développement de bâtiments et d'entreprises d'avenir.
- Le développement de pratiques agricoles et aquacoles responsables.

LA GESTION DES DÉCHETS PRODUITS PAR L'AGGLOMÉRATION

La gestion des déchets ménagers et assimilés produits par l'agglomération comporte deux principaux volets :

- la collecte des déchets en bacs individuels, bacs collectifs ou en points d'apports volontaires,
- le traitement des déchets (installations de recyclage et de valorisation énergétique).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), TPM exerce les compétences des communes liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit plus particulièrement de la collecte des déchets en bacs individuels ou collectifs. Le SITTOMAT poursuit la collecte des déchets déposés en points d'apports volontaires. Depuis 2002, le SITTOMAT a été désigné pour la prise en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de TPM.

Les enjeux de la gestion des déchets produits par l'agglomération sont les suivants :

- assurer une offre de service auprès des usagers de qualité : calendrier de collecte adapté aux besoins, mise à disposition des installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets,
- réduire les quantités de déchets jetés,
- augmenter le recyclage des déchets,
- optimiser la valorisation énergétique des déchets.

Les tendances suivantes se confirment :

- la baisse de la production par les administrés de déchets ménagers,
- la hausse du tri sélectif,
- l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

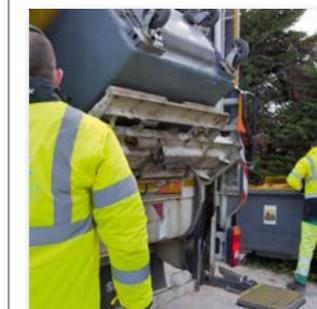
En 2016, un tonnage total de 277 178 tonnes de déchets a été collecté. Ce tonnage inclut : les ordures ménagères résiduelles à hauteur de 63,7%, les déchets issus de la collecte sélective à hauteur de 9,06% et les déchets déposés en déchetteries à hauteur de 27,24%.

Le tonnage total de 277 178 tonnes a été valorisé grâce aux filières suivantes :

- valorisation énergétique : électricité ou chaleur (63,69%),
- recyclage (9,06%),
- valorisation organique (9,13%).

Enfin, lors de la valorisation énergétique, la combustion des déchets produit des mâchefers. Les mâchefers sont récupérés et font l'objet d'une valorisation matière (notamment en sous-couches routières). En 2015, 22 653 tonnes de mâchefers ont été valorisées.

NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



En ce qui concerne l'installation de valorisation énergétique :

- L'électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et pour le bâtiment administratif associé, l'électricité restante est réinjectée dans le réseau ERDF. Cela représente en moyenne 100 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT devient ainsi l'un des principaux producteurs autonomes d'électricité du Var.
- La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique (en moyenne 23 000 MW) pour alimenter le réseau de chaleur de 2000 logements du quartier de La Beaucaire à Toulon et le réseau de chaleur de La Seyne-sur-Mer alimentant 2500 logements sociaux, un hôpital, un collège et des bâtiments communaux.

LE DÉVELOPPEMENT DE BÂTIMENTS ET D'ENTREPRISES D'AVENIR

TPM s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.



Chalucet : quartier de la créativité et de la connaissance

Le site de l'ancien hôpital Chalucet accueillera en septembre 2019 : l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école supérieure internationale de commerce Kedge Business School, une pépinière d'entreprises du numérique, une médiathèque municipale et départementale, le Palais de la connaissance et de l'industrie créative, des services et bureaux administratifs pour le Conseil départemental du Var.

Ce projet d'envergure intègre comme priorité la prise en compte de l'environnement paysager. Il prendra place autour du jardin Alexandre 1^{er}. Le jardin Alexandre 1^{er} sera prolongé par des terrasses arborées et ombragées.

Le projet s'inscrit dans la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) », les thématiques d'études sont notamment les suivantes :

- réduire la consommation d'énergie grise (énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit) associée entre autres à la conception, au transport et à la transformation des matériaux,
- la gestion des déchets du chantier,
- la gestion de l'eau pluviale (installation de bassins de rétention),
- la mise en œuvre de dispositions architecturales bioclimatiques,
- l'installation de nichoirs pour les martinets noirs (espèce protégée en France).

La création de la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens », en 2008, fait suite au travail engagé entre 2005 et 2007 par le Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments de PACA (CoDébâquE), qui a abouti à la signature d'une « Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes ».

Le campus porte d'Italie à Toulon ouvert depuis la rentrée 2014 : ce bâtiment universitaire répond aux exigences du label de Très Haute Performance Énergétique (THPE).

Le complexe sportif de l'Estagnol, inauguré en février 2015, intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- l'eau chaude sanitaire est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits,
- les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique,
- le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle est aujourd'hui engagée afin de permettre l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation. Les domaines stratégiques ciblés sont les suivants : la sécurité et la sûreté maritime, les ressources énergétiques marines, les ressources biologiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, le naval et le nautisme.

La réalisation du Technopôle s'inscrit dans le schéma de structuration du pôle Ouest de l'agglomération toulonnaise et s'intègre dans une réflexion urbaine étendue à l'amélioration des déplacements, la création de logements et la lutte contre les inondations. Cette volonté a permis d'inscrire l'opération dans un « parcours performance durable » initié par l'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement.

Naval Group (anciennement groupe DCNS) s'est installé en début d'année 2016 au sein du Technopôle. Le bâtiment de 30 000 m² particulièrement performant en terme d'environnement, accueillera dans un premier temps plus de 1000 ingénieurs experts dans les systèmes de traitement d'informations de tout type de navire.

De plus, à l'initiative de TPM, **un programme de près de 50 000 m² est en cours de réalisation.** À ce jour, la phase 1 accueille plus de 4000 m² de bureaux, un restaurant inter-entreprises, plus de 1000 m² de services et de commerces, une résidence hôtelière et une crèche. Cela est réalisé dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et conformément à la norme RT 2012.



Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer, qui propose l'accès à la mer du Technopôle, constituera à moyen terme un pôle scientifique de premier ordre avec la présence de l'Ifremer. Cela sera prochainement renforcé par l'implantation d'une plateforme sous-marine pluridisciplinaire scientifique du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ

Les pôles de compétitivité

Un soutien est apporté à la gouvernance des Pôles de compétitivité, et plus particulièrement auprès des structures suivantes : Pôle Mer Méditerranée, Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), Pôle SAFE (aéronautique), Eurobiomed (santé), Capenergies (énergie) et Optitec (optique-photonique).

Les Zones d'Activités Économiques

TPM gère, entretient et maintient le parc de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire en respectant l'impact environnemental et sociétal. **En 2016, une étude de requalification de la zone d'activités Palyvestre à Hyères** a été conduite en collaboration avec les services de la commune et l'association d'entreprises « UA2P ».

TPM s'engage également depuis plusieurs années auprès des associations d'entreprises œuvrant en faveur du développement durable des zones d'activités telles que l'AFUZI, l'ADETO, La Crau Pole, et Valcoeur. Certaines d'entre-elles sont certifiées ISO 14001, voire ISO 50001, et poursuivent la mise en place d'un système de management environnemental, cela notamment afin d'accompagner les entreprises dans une gestion mutualisée des déchets, la maîtrise de l'énergie, et le développement de plans de mobilité inter-entreprises.

Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens

La communauté d'agglomération s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments.

Cet outil de gestion accompagne les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour :

- l'intégration du bâtiment dans le site,
- favoriser le bioclimatisme,
- minimiser l'impact des matériaux,
- réduire les consommations d'eau et d'énergie,
- préserver le confort et la santé des occupants.

La démarche BDM permet ainsi de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction en fonction du contexte et de l'usage des bâtiments.

D'autre part, la démarche BDM exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative. **Parmi les bâtiments TPM, ont été certifiés pour la conception :**

- l'École Supérieure d'Art et de Design et la pépinière numérique de Chalucet - « BDM Bronze »,
- le Conservatoire TPM au niveau du site du Pradet - « BDM Argent ».

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES ET AQUICOLES RESPONSABLES

Dans le cadre de la compétence de développement économique, TPM s'est engagée dans les domaines suivants :

- la valorisation des produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture,
- le respect de la biodiversité et des paysages.

Une zone de production horticole à l'est de l'agglomération

Cette zone de production de 13 hectares à La Crau lieu-dit La Bastidette va approvisionner exclusivement le marché aux fleurs SICA MAF d'Hyères (le plus grand marché aux fleurs de France) en fleurs coupées méditerranéennes.

Au niveau de cette zone de production, TPM a contribué à la conduite d'une étude menée par le syndicat horticole, afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des serres. Par ailleurs, un projet de mise à disposition de parcelles pour des productions sous serres photovoltaïques est à l'étude.

Cette zone de production a fait l'objet de travaux d'aménagements : nivellement de la partie nord, clôture du terrain et travaux de voiries afin de faciliter l'accès à cette parcelle. Cette zone faisant partie d'une ZNIEFF*, un inventaire floristique et faunistique a été réalisé. Des espèces remarquables ont été identifiées, cependant elles n'ont pas été impactées grâce à la mise en œuvre de mesures d'évitement en phase de chantier. **Ainsi un écologue a suivi en 2017 les travaux d'aménagements** afin de faire respecter les préconisations de l'étude faune et flore et notamment éviter la dissémination des adventices (canne de Provence, Herbes de la Pampa) en phase de chantier.

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. La qualification en ZNIEFF est relative à des secteurs qui présentent : soit des espèces à fort intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1), soit des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type 2).

La promotion des produits maraîchers du terroir en circuits courts

L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.

En 2017, TPM poursuit son action aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Var pour la promotion des produits maraîchers locaux en circuits courts.

TPM a également accompagné deux communes pour développer sur leur territoire une zone de production maraîchère susceptible d'alimenter les cantines scolaires :

- la Seyne-sur-Mer sur le domaine de Fabrégas, dont 3,5 hectares ont été remis en culture, de type agriculture biologique depuis 2014,
- la commune de La Garde, au niveau de la zone du Plan, qui comporte depuis 2016 un périmètre de Zone d'Agriculture Protégée permettant le développement d'un projet agricole à long terme.

En 2016, afin de faciliter la vente directe **TPM a contribué à l'aménagement des marchés producteurs de Pays à Toulon et au Pradet**, par l'acquisition de matériel forain (tables, jupes, parasols). TPM a également soutenu en investissement la prud'homme du Brusç, par l'achat d'étals de vente et d'une chambre froide, pour la vente des produits de la pêche directement sur le port.

La préservation du foncier agricole

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. TPM intervient au côté de la SAFER** et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de préserver et de mettre en valeur le foncier agricole, manifestement sous-exploité, garant de la typicité des paysages et de la biodiversité du territoire. **L'identification de zones à enjeux prioritaires a été menée en 2015 auprès des communes du secteur ouest du territoire et a été poursuivie en 2016 au niveau des communes du centre de l'agglomération.**

La promotion d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement

TPM favorise l'implantation d'agriculteurs aux pratiques raisonnées sur le territoire, par l'acquisition et la mise à disposition de parcelles agricoles en friches. Ainsi, la parcelle d'Ollioules a été rachetée par son exploitant en 2014 pour la production de maraîchage biologique en circuit court. La parcelle crauroise, vendue en 2014 à un agriculteur, produit depuis 2015 des cultures de plantes « bien-être » en agriculture biologique (Spiruline). La parcelle de Six-Fours-les-Plages continue d'être louée à un maraîcher aux pratiques raisonnées en AMAP***.

Le soutien aux institutions et aux associations pour une évolution des pratiques

En 2016, TPM a soutenu le SCRADH (Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole) pour son action de protection biologique intégrée pour la culture des fleurs coupées.

TPM soutient également l'association AGRIBIOVAR, afin d'encourager les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique, en particulier autour des zones de captage prioritaires.

D'autre part, **TPM aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Var, accompagne les producteurs maraîchers**, sous la forme de groupes de progrès, dans l'évolution des pratiques culturales moins utilisatrices de produits phytosanitaires.

Enfin, **TPM soutient l'APAM** (Association pour le maintien de la petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables) pour le recyclage des filets abandonnés sur les ports, et un projet en préfiguration d'aliments durables pour la pisciculture.



**SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les principales missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, de protéger les ressources naturelles, et d'accompagner le développement de l'économie locale.

***AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit de créer un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale afin de partager régulièrement les récoltes. Le consommateur paie à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie. L'AMAP repose donc sur un principe de confiance et de responsabilité du consommateur.



6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'échelle du territoire, les actions de développement durable reposent sur les instances décisionnelles et la mise en œuvre opérationnelle présentées en première partie. Cela est complété par une assemblée consultative, le Conseil de Développement, et par des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015, est une assemblée consultative qui délibère notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire de l'agglomération.

Le Conseil de Développement est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

Suite à l'intégration des dispositions de la loi du 7 août 2015 les missions du Conseil de Développement ont été précisées depuis janvier 2016.

L'élaboration du rapport développement durable est effectuée en concertation avec le Conseil de Développement. En 2017, un travail a été mené sur la définition d'indicateurs de suivi pour les actions bénéficiant d'un historique de données chiffrées.

LES CONCERTATIONS ET LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Certains projets d'envergure nécessitent la mise en œuvre d'une concertation et/ou d'enquêtes publiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de documents qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la concertation a été organisée notamment avec les structures suivantes : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les services de l'État et les communes de l'agglomération.

Une fois la concertation terminée, les enquêtes publiques sont organisées conformément à la réglementation. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



NOUVEAUTÉ

Le rapport développement durable 2017 présente une vision globale des politiques et actions menées par Toulon Provence Méditerranée en matière de développement durable.

La communauté d'agglomération renforce progressivement ses politiques et actions de développement durable alliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Elle poursuit ses efforts en s'inscrivant dans une démarche intégrée de planification, mise en œuvre et évaluation des projets dans le cadre de ses compétences.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 150 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.tpm-agglo.fr

 AggloTPM  @AggloTPM

Hôtel de la Communauté d'Agglomération
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR